



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2024-00554-O

Requérant(s)	KF Swiss SA, Rue du Théâtre 6Ter, 1820 Montreux
Auteur du projet	KF Swiss SA, Rue du Théâtre 6Ter, 1820 Montreux
Description de l'ouvrage	Changement d'affectation, avec travaux intérieurs, de locaux administratifs en appartements au 1er et 2ème étage du bâtiment.
Cadastre(s), parcelle(s)	Delémont, 742
Lieu-dit, rue	Avenue de la Gare, Avenue de la Gare 42, 2800 Delémont
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CCp
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Date de parution du JO	04.07.2024
Début de la publication	05.07.2024
Échéance de la publication	05.08.2024

Ouvrages

Changement d'affectation, avec travaux intérieurs, de locaux administratifs en appartements au 1er et 2ème étage du bâtiment.

Dimensions : bâtiment existant, sans changements.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Delémont, le 1er juillet 2024 / (réf.int. 46-2024)